



Le projet de la FAO "GCP/GLO/324/NOR – Intégrer le Droit à une Alimentation Adéquate et la Bonne Gouvernance au sein des Politiques, Législations et Institutions Nationales" (abrégé, **Le Droit à l'Alimentation au Niveau National**) est une continuité de la contribution norvégienne envers le Mozambique et l'État Plurinational de Bolivie (Bolivie), en plus de signaler le début des activités au Népal et au El Salvador, en vue de renforcer les institutions nationales et les mécanismes de coordination dans leurs efforts visant à formuler les politiques et supporter les procédures législatives sur la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation. Le Projet ciblera les défis propres aux pays en faisant la promotion de l'approche par les droits humains afin d'atteindre la sécurité alimentaire à tous les niveaux – législation, conception, formulation, décision et implémentation. De plus, le Projet permettra à la FAO de participer aux efforts globaux afin de consolider les droits humains au sein des travaux en développement.

Le mois de juin a été particulièrement important pour le Projet car le gouvernement Norvégien, en tant que donateur, a approuvé et signé un **Addendum** qui garantit la poursuite des activités du Projet *Le droit à l'alimentation au niveau national* jusqu'en 2013. L'extension du Projet va permettre d'agir davantage sur les défis des pays à relever et dans le cadre de contextes nationaux politiques, sociaux, économiques et culturels actuellement en pleine évolution en encourageant l'implémentation du droit à l'alimentation à l'échelle nationale afin d'atteindre la sécurité alimentaire pour tous. Cette extension va également permettre de continuer à plaider pour et mettre en lumière les avantages pratiques de l'intégration du droit à l'alimentation et de l'application des principes de droits humains, particulièrement au sein des politiques et cycles de projets dans les quatre pays qui soutiennent ce Projet depuis le début de l'année 2011 : le Mozambique, la Bolivie, le Népal et le Salvador. De plus, cela permettra d'investir davantage dans les ressources humaines nécessaires dans chaque pays concerné et cela aidera à renforcer les capacités des bureaux nationaux de la FAO. Les institutions nationales et les organisations de la société civile pourront également être accompagnées dans le renforcement de leurs capacités. La prolongation du Projet *Le droit à l'alimentation au niveau national* est conforme à l'engagement actuel de la FAO vis-à-vis du droit à l'alimentation et de son intérêt renouvelé dans l'intégration de ce droit au sein d'un plus grand nombre de processus, programmes et projets nationaux et internationaux.

Le Projet a appuyé la visite fructueuse à Lima, au Pérou, d'une délégation de parlementaires et de conseillers de l'Assemblée législative en provenance du **Salvador**. La visite avait pour but l'échange d'opinions et le partage d'expériences entre des fonctionnaires d'institutions nationales et des représentants du secteur privé au Pérou sur différents programmes et projets que le pays est en train de mettre en place, en vue d'accroître la production alimentaire et assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous, avec des références importantes au droit à l'alimentation. A noter que de tels programmes et projets sont actuellement en discussion au sein de l'Assemblée législative du pays et bientôt, un projet de loi sur la sécurité alimentaire sera présenté. La délégation du Salvador et le pays hôte ont tous deux beaucoup apprécié cet échange. Le bureau de la FAO au Salvador a organisé cette activité avec brio avec le soutien de collègues travaillant pour *Iniciativa America Latina y Caribe sin Hambre* au sein du bureau régional de la FAO à Santiago de Chile.

Le Projet a soutenu les efforts entrepris en **Bolivie** qui ont conduit le 13 juin 2012 à l'approbation du [Décret Suprême n° 1254](#) sur le rôle du Conseil national de l'alimentation et la nutrition (CONAN). Le décret est l'aboutissement d'un long processus de dialogue interministériel et, bien que court, il contient d'importantes dispositions liées au droit à l'alimentation. Le Décret renforce le CONAN en tant qu'institution responsable de la coordination des sujets liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays et partenaire du Projet *Le droit à l'alimentation au niveau national*. Le décret clarifie le mandat du CONAN et lui confie expressément l'élaboration d'une politique nationale sur l'alimentation et la nutrition. Selon le décret, le CONAN est officiellement en charge de la mise en œuvre des programmes d'alimentation et de nutrition ne visant pas uniquement les enfants de moins de cinq ans, comme c'était le cas jusqu'à présent, mais les personnes de tout âge, et traitant d'aspects plus larges liés à différents aspects culturels.

\*\*\*

*Le droit à l'alimentation de l'équipe de la FAO travaille sur la mise en œuvre du droit humain à une alimentation adéquate, en utilisant le droit à l'alimentation. La vision de l'équipe est celui d'un plein exercice de ce droit de l'homme, à travers elle d'être respectés, protégés et respectés partout dans le monde.*

### L'Équipe du droit à l'alimentation de la FAO

Département de Développement Économique et Social  
Division de l'Économie du Développement Agricole  
Viale delle Terme di Caracalla – 00153 Rome, Italy  
Tel: +39 06570 53058 /// E-mail: [righttofood@fao.org](mailto:righttofood@fao.org)  
Site web: [www.fao.org/righttofood](http://www.fao.org/righttofood)

